

Arrêt du Tribunal du 13 septembre 2018 — ACTC/EUIPO — Taiga (tigha)(Affaire T-94/17) ⁽¹⁾

[«Marque de l'Union européenne — Procédure d'opposition — Demande de marque verbale de l'Union européenne tigha — Marque verbale antérieure de l'Union européenne TAIGA — Motif relatif de refus — Risque de confusion — Similitude des signes — Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 207/2009 [devenu article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (UE) 2017/1001] — Article 42, paragraphes 2 et 3, du règlement n° 207/2009 [devenu article 47, paragraphes 2 et 3, du règlement 2017/1001] — Preuve de l'usage sérieux de la marque antérieure»]

(2018/C 392/31)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: ACTC GmbH (Erkrath, Allemagne) (représentants: V. Hoene, D. Eickemeier et S. Gantenbrink, avocats)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentants: A. Kusturovic, D. Walicka et J. Ivanauskas, agents)

Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'EUIPO, intervenant devant le Tribunal: Taiga AB (Varberg, Suède) (représentants: C. Eckhardt et K. Thanbichler-Brandl, avocats)

Objet

Recours formé contre la décision de la quatrième chambre de recours de l'EUIPO du 9 décembre 2016 (affaire R 693/2015-4), relative à une procédure d'opposition entre Taiga et ACTC.

Dispositif

- 1) Le recours est rejeté.
- 2) ACTC GmbH est condamnée aux dépens.

⁽¹⁾ JO C 112 du 10.4.2017.

Arrêt du Tribunal du 13 septembre 2018 — Apple/EUIPO — Apo International (apo)(Affaire T-104/17) ⁽¹⁾

[«Marque de l'Union européenne — Procédure d'opposition — Demande de marque de l'Union européenne figurative apo — Marques de l'Union européenne figurative antérieure représentant une pomme et verbales antérieures APPLE — Motifs relatifs de refus — Similitude des signes — Article 8, paragraphe 1, sous b), et paragraphe 5, du règlement (CE) n° 207/2009 [devenu article 8, paragraphe 1, sous b), et paragraphe 5, du règlement (UE) 2017/1001]»]

(2018/C 392/32)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: Apple Inc. (Cupertino, Californie, États-Unis) (représentants: J. Olsen, P. Andreottola, solicitors, et G. Tritton, barrister)